

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.256.400 , un actif net D : 5.243.382 et un bénéfice de la période de D : 36.000.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALEH

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	4 096 871	2 707 578	3 606 865
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		27 075	72	55
Obligations et valeurs assimilées		3 996 645	2 611 195	3 528 717
Tires des Organismes de Placement Collectif		73 151	96 311	78 093
Placements monétaires et disponibilités		1 130 560	781 269	1 225 289
Placements monétaires	6	1 125 906	774 954	1 218 055
Disponibilités		4 654	6 315	7 234
Créances d'exploitation	12	28 969	40 591	31 393
TOTAL ACTIF		5 256 400	3 529 438	4 863 547
 PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	10 648	8 158	8 373
Autres créditeurs divers	9	2 370	1 830	2 298
TOTAL PASSIF		13 018	9 988	10 671
 ACTIF NET				
Capital	13	5 040 663	3 377 778	4 702 843
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		160 961	114 491	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		41 758	27 181	150 033
ACTIF NET		5 243 382	3 519 450	4 852 876
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 256 400	3 529 438	4 863 547

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	46 773	35 799	135 300
Revenus des actions et valeurs assimilées		-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		45 978	34 920	131 738
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		795	879	3 560
Revenus des placements monétaires	7	7 936	4 803	21 991
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		54 709	40 602	157 291
Charges de gestion des placements	10	(12 527)	(9 598)	(36 909)
REVENU NET DES PLACEMENTS		42 182	31 004	120 382
Autres produits		-	122	125
Autres charges	11	(1 602)	(1 229)	(4 898)
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 580	29 897	115 609
Régularisation du résultat d'exploitation		1 178	(2 716)	34 424
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		41 758	27 181	150 033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 178)	2 716	(34 424)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 580)	(1 794)	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	(125)	1
RESULTAT DE LA PERIODE		36 000	27 978	112 140

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	36 000	27 978	112 140
Résultat d'exploitation	40 580	29 897	115 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 580)	(1 794)	(3 470)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(125)	1
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	354 506	(161 339)	1 087 925
Souscriptions			
- Capital	1 014 169	951 911	5 641 782
- Régularisation des sommes non distribuables	(433)	776	189 037
- Régularisation des sommes distribuables	36 332	35 311	189 656
Rachats			
- Capital	(671 643)	(1 105 558)	(4 622 737)
- Régularisation des sommes non distribuables	307	(547)	(154 581)
- Régularisation des sommes distribuables	(24 226)	(43 232)	(155 232)
VARIATION DE L'ACTIF NET	390 506	(133 361)	1 200 065
ACTIF NET			
En début de période	4 852 876	3 652 811	3 652 811
En fin de période	5 243 382	3 519 450	4 852 876
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	101 711	78 942	78 942
En fin de période	109 119	75 509	101 711
VALEUR LIQUIDATIVE	48,052	46,610	47,712
TAUX DE RENDEMENT	0,71%	0,73%	3,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013, à D : 4.096.871 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
Actions,valeurs assimilées & droits rattachés		27 049	27 075	0,52%
Actions, valeurs assimilées &droits rattachés admis à la cote		27 049	27 075	0,52%
<u>Actions</u>				
TPR	11	37	63	0,00%
AE TECH NS	4 502	27 012	27 012	0,52%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		3 927 723	3 996 645	76,22%
Obligations des sociétés		939 500	957 282	18,26%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	6 000	6 235	0,12%
AMEN BANK 2006	1 000	40 000	40 280	0,77%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	102 685	1,96%
BTE 2010 CB	600	54 000	55 357	1,06%
CIL 2010/2	700	42 000	42 737	0,82%
ATL 2010/ 2 (Taux Variable)	1 000	100 000	101 028	1,93%
CIL 2011/1 (Taux Fixe)	1 000	60 000	60 326	1,15%
TUNISIE LEASING 2011/1 (taux fixe)	1 000	80 000	82 974	1,58%
TUNISIE LEASING 2011/3 (taux fixe)	1 000	80 000	80 596	1,54%
TUNISIE LEASING 2012/2 B	500	50 000	50 533	0,96%
TUNISIE LEASING 2012/1 B (taux fixe)	800	80 000	83 364	1,59%
UIB 2011/1	500	47 500	48 930	0,93%
UIB 2012/1 A	2 000	200 000	202 237	3,86%
Bons du Trésor Assimilables		2 988 223	3 039 363	57,97%
BTA 10 2013 6.10%	559	546 794	558 362	10,65%
BTA 04 2014 7.50%	257	290 009	295 498	5,64%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	465 549	8,88%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 726	0,49%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	51 273	0,98%
BTA 03 2019 5.5%	225	223 200	223 770	4,27%
BTA 08 2022 5.6%	268	256 500	264 197	5,04%
BTA 10 2018 5.50%	200	195 200	200 239	3,82%
BTA 02 2015 7.00%	920	951 648	954 749	18,21%

Titres des Organismes de Placement Collectif		72 760	73 151	1,40%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	72 760	73 151	1,40%
Total		4 027 532	4 096 871	78,13%
Pourcentage par rapport au total des actifs				77,94%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 46.773 , pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013, contre D : 35.799 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2012 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	11 170	6 641
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	34 808	28 279
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	795	879
TOTAL	46 773	35 799

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 1.125.906, contre D : 774.954 au 31.03.2012, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
Billets de trésorerie	300 000	296 844	299 264	5,71%
Tunisie factoring au 22/04/2013	300 000	296 844	299 264	5,71%
Dépôt à vue		823 249	826 642	15,77%
Amen bank pasteur		823 249	826 642	15,77%
Total général		1 120 093	1 125 906	21,47%
Pourcentage par rapport au total des actifs				21,42%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 à D : 7.936 contre D : 4.803 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2012 et présente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2013 sur les dépôts à vue, les billets de trésorerie et les bons de trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des dépôts à vue	3 397	2 540
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	2 706	-
Intérêts des BTC	1 833	2 263
TOTAL	7 936	4 803

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2013 à D : 10.648, contre D : 8.158 au 31.03.2012 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Montant HT	10 616	8 134
TVA	1 911	1 464
Total TTC	<u>12 527</u>	<u>9 598</u>
Retenue à la source	1 879	1 440
Net à payer	<u>10 648</u>	<u>8 158</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2013 à D : 2.370, contre D : 1.830 au 31.03.2012, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance CMF	442	319
Retenues à la source à payer	1 879	1 440
TCL	49	35
Compte d'attente	-	36
Total	<u>2 370</u>	<u>1 830</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 12.527 contre D : 9.598 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2013.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D :1.602 contre D : 1.229 pour l'exercice précédent, et englobe principalement la re evance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 28.969, il représente exclusivement le solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée du mois de Mars 2013.

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	4 702 843
Nombre de titres	101 711
Nombre d'actionnaires	788

Souscriptions réalisées

Montant	1 014 169
Nombre de titres émis	21 934
Nombre d'actionnaires nouveaux	46

Rachats effectués

Montant	(671 643)
Nombre de titres rachetés	(14 526)
Nombre d'actionnaires sortants	(66)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 580)
Régularisation des sommes non distribuables	(126)

Capital au 31-03-2013

Montant	5 040 663
Nombre de titres	109 119
Nombre d'actionnaires	768